

Décision

Générale

colonial

Décision n° 546 portant expulsion

n° 546

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 juillet 1945

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro

1 juillet 1945

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte Française des Somalis et Dépendances, che valier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 2 février 1933 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1933 et notamment l'article 20 de ce décret.

Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 prescrivant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vu l'ordre général no 34 du 30 juin 1945 portant licenciement par mesure disciplinaire des militaires : Moussa Mahouel, mle 1.507 et Ibrahim Areh, mle 1394.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

—Sont expulsés du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances : Moussa Mahouel, 2 classe, mle 1.507, né à Argueissa (Somaliland), vers 1923 ; race, Darod Doulbanté Gayab, fils de Mahouel Ismaïl et de Fatma Houssein ; Ibrahim Areh, 2 classe, mle 1394, né à Borama (Somaliland) vers 1923 ; race : Gadaboursi, Aber Moussa, Mohamed Hassan, fils de Hareh Gabourah et de Hacha Ghaleb.

Art. 2

—La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée et publiée par tout où besoin sera

J.

BEYRIES